



Aide humaine et soins à domicile : non-assistance à personne en danger !

Vivre à domicile est de plus en plus difficile, voire risqué pour les personnes en situation de handicap. Trouver des aides humaines ou professionnels de santé relève de plus en plus du parcours du combattant.

De plus, de nombreuses personnes voient leurs plans d'aide sous-évalués, voire réduits unilatéralement par la MDPH. Nombre d'entre elles se trouvent ainsi entravées dans l'organisation de leur vie quotidienne, de leurs études ou encore de leur vie sociale. Plus grave, elles sont parfois mises en danger par cet accompagnement minimaliste.

Ces constats ne sont en rien exagérés, des centaines de personnes en témoignent régulièrement.

Cet état de fait inacceptable remet gravement en cause le droit fondamental du choix du mode de vie et la possibilité de vivre à domicile. Faute de solution vivable, certaines personnes se voient contraintes d'aller vivre dans des foyers, voire d'être hospitalisées. Or, les établissements et services médico-sociaux et les hôpitaux sont, comme le secteur des services d'aide à domicile, en dangereuse pénurie de personnel et fonctionnent avec des moyens de plus en plus réduits et insuffisants.

Trop souvent, ces manques d'accompagnement se répercutent directement et fortement sur les familles, dénaturant la relation familiale et épuisant les aidants. Il est inacceptable de considérer que la solidarité familiale doive de fait se substituer à la solidarité nationale.

Nous, adhérents d'APF France handicap, considérons que ces situations insupportables sont indignes de notre pays et ne peuvent plus durer. Nous refusons toute passivité politique devant l'urgence de la situation.

Le principe de libre choix du mode de vie est établi et reconnu par la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la loi handicap de 2005. C'est peu dire que les politiques réductrices déployées jusqu'à ce jour n'y répondent pas.

D'ailleurs, le Conseil de l'Europe a condamné la France pour violation des droits humains en 2023, soulignant notamment l'importance des « *services de soutiens* » (aides ménagères, auxiliaires de vie) pour « *une bonne mise en œuvre du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté* ».

En l'absence de réponses fortes et rapides à la situation dramatique de l'aide à domicile, le discours gouvernemental sur la société inclusive et le "tournant domiciliaire" n'est pas crédible. Pire, en l'état, il y a non-assistance à personne en danger.

Ni le gouvernement, ni les parlementaires, n'ont répondu à notre alerte du 17 mars dernier, précédées de nombreuses autres par le passé.

La Conférence nationale du handicap du 26 avril dernier a passé sous silence cette situation de crise.

Faut-il des "morts à domicile" pour que l'État et les Conseils départementaux réagissent ?

Nous, adhérents d'APF France handicap, réunis en Assemblée générale à Reims le 24 juin 2023, demandons au Gouvernement dans les plus brefs délais un "plan Marshall de l'aide à domicile" pour des mesures financières immédiates et un "Grenelle National de l'accompagnement" pour construire et préfigurer une réforme structurelle du secteur.

Face au silence assourdissant et à l'immobilisme des élus politiques, nous inviterons, dès cet automne, les parlementaires et les élus des Conseils départementaux à se déplacer au domicile de nos adhérents concernés par cette situation dramatique, en leur demandant de s'engager à appuyer nos revendications auprès du Gouvernement pour mettre un terme à cette urgence sociale.